

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PROJET POUR LES COMPTEURS D'EAU DU SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

1) Qu'est-ce qu'un compteur d'eau?

Le compteur d'eau est un appareil qui permet de mesurer en continu et de façon cumulative la consommation en eau. Il est raccordé à l'entrée de service d'un bâtiment.

2) Comment avez-vous sélectionné les ICI où seront installés les nouveaux compteurs d'eau?

En fonction du code d'utilisation des biens fonds inscrit au rôle d'évaluation foncière figurant sur la liste fournie par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

3) Où seront installés les compteurs d'eau?

Dans la majorité des cas, les compteurs d'eau doivent être raccordés après la vanne d'arrêt intérieure de l'entrée d'eau potable.

4) Est-ce que je recevrai une facture pour l'achat et l'installation des compteurs d'eau?

Oui. Les compteurs installés en 2019 sont facturés annuellement pour un taux de base établi dans la tarification annuelle. Pour les compteurs d'eau installés antérieurement, la facturation déjà en vigueur s'appliquera.

5) Quelle sera la tarification pour les unités munies d'un compteur d'eau?

Dans les cas où la consommation d'eau est calculée au moyen d'un compteur d'eau, la compensation annuelle est fixée à 200 \$ par compteur d'eau à laquelle s'ajoutent, pour une consommation de 50 000 gallons et plus (227 m³), selon le cas, les tarifs indiqués dans le règlement SH-599 (article 17) [accessible ici](#).

6) Qui est responsable du compteur d'eau une fois installé?

Le propriétaire est responsable de veiller au bon fonctionnement du compteur d'eau et à sa protection (bris, destruction, détérioration ou gel), de même qu'à son accessibilité en tout temps. En cas de bris, le compteur d'eau sera remplacé sans frais par la municipalité.

7) Quel est le délai à prévoir pour les travaux?

La Ville compte réaliser la distribution des compteurs d'eau aux ICI d'ici septembre 2019. Les ICI auront 30 jours pour les installer. Une visite faite par une entreprise spécialisée est prévue afin de dimensionner le compteur et d'en définir le mode d'installation. La même firme procédera à l'inspection de conformité, à la suite de l'installation.

8) Comment se fera la lecture du compteur d'eau?

À moins d'un problème majeur, la lecture se fera par transmission de données. Il n'y aura pas de relevé terrain effectué par un employé de la Ville pour ce projet.